

# AUDIENCE LETTRES du 26/01/2023

## SNES-FSU/RECTORAT

---

Le jeudi 26 janvier, le SNES-FSU a été reçu, à sa demande, par messieurs Petitjean, secrétaire général adjoint et DRH, Thepenier, responsable de la DPE, et Magnien, chef de la DOSEPP.

En effet, après plusieurs retours de collègues, et suite au stage Lettres organisé le 6 décembre 2022, le SNES-FSU de Dijon avait souhaité rencontrer les représentants du rectorat afin de lever un certain nombre d'inquiétudes, et s'assurer que nous travaillions sur les mêmes bases.

La première inquiétude exprimée était celle des collègues de Lettres Classiques, qui craignaient de voir leur poste mis à mal par la multiplication de compléments de service au sein de leur propre établissement, en Lettres Modernes, alors même que le français fait partie de leurs disciplines d'enseignement.

M. Petitjean a tenu à rassurer, et a indiqué qu'ils avaient tous en tête la particularité d'un triple enseignement pour les professeurs de Lettres Classiques. Les LDG doivent s'appliquer à l'équipe de Lettres, et il n'est pas possible de remettre en question la règle qui veut que le dernier arrivé dans une équipe soit le premier concerné par un complément de service (hors situation médicale et après recherche de volontaires). La mention des compléments de services sur les VS, au sein d'un même établissement est liée à la distribution des moyens, le français étant fléché sous la dénomination « Lettres Modernes ». Le SNES-FSU a rappelé que tous les établissements, s'ils construisaient effectivement leur TRM avec un complément de service des LC en LM, ne faisaient par contre pas forcément figurer cette mention sur la VS. M. Petitjean s'en est étonné, mais n'a pas véritablement répondu à cette contradiction.

M. Petitjean a demandé à ce que nous fassions remonter bien en amont, dès le mois de mars, les situations litigieuses qui pourraient être portées à notre connaissance, de façon à ce qu'ils puissent intervenir auprès des chefs d'établissement pour leur rappeler, le cas échéant, les LDG académiques. Il s'est engagé avec messieurs Magnien et Thepenier, à publier une note spéciale à ce sujet. Nous ne manquerons pas de la diffuser dès que nous en aurons pris connaissance.

À l'expression d'une autre inquiétude largement répandue parmi les collègues de Lettres Classiques, celle de voir disparaître des postes, ou bien leur transformation en Lettres Modernes, M. Magnien a expliqué que depuis plusieurs années, les besoins en LC diminuaient plus rapidement qu'en LM. Ce qui explique aussi les compléments de services sur des postes de LM, et plus rarement sur des postes de LC. Nous avons répondu qu'il serait intéressant à ce sujet de connaître

les raisons pour lesquelles les besoins diminuaient. Nous avons rappelé les conditions pas toujours favorables à l'attrait de la discipline LCA : regroupements de niveaux, diminution des horaires à peau de chagrin, placement des cours sur des horaires « punitifs »... et avons demandé ce qu'il en était de la Mission Académique chargée des LCA, annoncée au SNES-FSU par l'Inspection Générale en novembre 2022, pour une mise en place dès la rentrée 2022. Nos interlocuteurs découvraient cette mission, et allaient se rapprocher des IPR et de l'IG, car ils n'étaient pas au courant. Nous en avons profité pour rappeler que les collègues qui contactaient les IPR de Lettres pour demander de l'aide ou du soutien dans des situations difficiles, étaient parfois en attente (longue) de réponse. M. Petitjean a rappelé qu'il était important que les IPR prennent leur part et soient un véritable relai pour les collègues.

Nous avons enfin profité de cette heure d'audience pour porter à leur connaissance les premières mesures de carte scolaire qui nous avaient été signalées par les collègues concernés, afin de les alerter sur la situation compliquée qui attendait ces collègues : Chagny, Avallon seront parmi les établissements qui verront des postes de Lettres supprimés à la rentrée 2023.

Nous avons aussi relayé la demande qui avait émergé du stage Lettres du 6 décembre, à savoir permettre aux collègues correcteurs de l'épreuve de Français (et des trois copies par élève !) de faire leur travail de correction sur deux jours, et non un seul. M. Petitjean doit transmettre cette demande aux services de la DEC.

Nous avons enfin terminé en rappelant que l'enseignement du français générait beaucoup de travail du fait des effectifs chargés, de l'augmentation du nombre de classes sur un seul service, et donc de la multiplication de copies en quantité et en densité importantes. Nous les avons invités à s'intéresser au nombre de collègues (femmes) en temps partiel dans la discipline, en particulier dans les lycées.

L'audience s'est déroulée dans un climat de bonne entente, et Messieurs Petitjean et Thepenier ont proposé de renouveler régulièrement ce type de rencontre qui permettait d'échanger sur diverses problématiques, générales comme personnelles.

Pour le SNES-FSU,  
Séverine Michel et Philippe Bernard